

Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Publié le 29 AOÛT 2023

ID : 037-213700586-20230828-DCM\_2023\_08\_060-DE

MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

Date de convocation : 22/08/2023

Date d'affichage : 22/08/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit août, à vingt heures trente,  
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ  
Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,  
Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory  
Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole, Mme BEGOUIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri,  
Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

DCM 2023-08-060

1.1. *Commande publique - Marchés publics*

**Cantine scolaire - pointage présences - installation E-FLUO Présences par la société Cosoluce**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, afin de permettre les échanges et de faciliter la facturation des repas pris à la cantine scolaire, de faire installer E-FLUO Présences par la société Cosoluce pour le pointage des présences sur tablette.

Il propose d'accepter le devis de la société Cosoluce s'élevant à 575,00 €, soit 690,00 € TTC détaillé comme suit : 390,00 € TTC pour les frais de mise en service et 300,00 € TTC pour 2 heures de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de la société Cosoluce pour l'installation (frais de mise en service et formation) de E-FLUO Présences pour le pointage sur tablette des présences à la cantine scolaire pour un montant global de 575,00 € HT, soit 690,00 € TTC

- **AUTORISE** le Maire à signer ledit devis et toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

*Pour extrait certifié conforme,*

La secrétaire,  
**GALET Florence**



Le Maire,  
**GUIGNARD Paul**



Envoyé en préfecture le 29/08/2023
Reçu en préfecture le 29/08/2023
Publié le 29 AOUT 2023 
ID : 037-213700586-20230828-DCM_2023_08_060-DE